



VILLE DE SION

MISE AU CONCOURS

La Ville de Sion met au concours un poste de

psychomotricien taux d'activité 80%

auprès du service médical scolaire et psychopédagogique.

Le pourcentage pourra éventuellement être fractionné (50% minimum).
La préférence sera donnée à un 80%.

Missions principales

De manière générale, le titulaire aura pour tâches essentielles :

- Evaluations et traitements psychomoteurs (enfants scolarisés en classes enfantines et primaires ordinaires et spéciales, CO adaptation)
- Collaboration avec les familles et les différents partenaires concernés
- Travail interdisciplinaire

Conditions d'engagement

- Être en possession d'un diplôme de thérapeute en psychomotricité reconnu par la CDIP ou d'un titre jugé équivalent
- Posséder un intérêt marqué pour les difficultés de comportement et les prises en charge de groupe
- Bénéficier d'une expérience en milieu scolaire serait un atout

Ce poste est accessible aux hommes ou aux femmes.

Entrée en fonctions: 1^{er} septembre 2012 ou à convenir.

Domiciliation : avoir ou prendre domicile sur le territoire de la commune de Sion.

Traitement

Selon le règlement général pour le personnel de l'administration communale et l'échelle des traitements de la Municipalité.

Les renseignements relatifs au descriptif de poste et au traitement peuvent être obtenus auprès de M. Jean-Pierre Meyer, chef du service de l'instruction publique, tél. 027 324 13 11.

Les offres avec curriculum vitæ, photo, références et certificats doivent être adressées avec la mention sur l'enveloppe «psychomotricien» à: Ville de Sion, secrétariat municipal, Hôtel de Ville, rue du Grand-Pont 12, CP 2272, 1950 Sion 2, jusqu'au 7 mars 2012.

Toute offre remise hors délai sera écartée, la date du timbre postal faisant foi.